

**DÉCLARATION DE LA FRANCE AU TITRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
À LA SOUS-COMMISSION 2 SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE OUEST- 3ème TOUR**

Thon rouge de l'Ouest

La France au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon remercie le Président de la Sous-commission 2, ainsi que le Président du SCRS, dont les efforts et la disponibilité ont permis des échanges approfondis sur le sujet très important de la gestion du thon rouge de l'Ouest.

Nouvelle évaluation du stock en 2021

Concernant la tenue d'une nouvelle évaluation du stock en 2021, la France au titre de Saint-Pierre-Miquelon rappelle qu'une évaluation de stock est un exercice complexe impliquant des allers-retours entre acquisition, traitement et analyse des données. Pour qu'il soit utile à la prise de décision, ce processus, et notamment le temps nécessaire à son aboutissement, doivent être respectés.

Une nouvelle évaluation veut également dire un investissement plus important des scientifiques concernés et si le calendrier général semble pouvoir être aménagé en conséquence, il s'agit cependant d'un bouleversement dans la programmation de leur travail. Il est primordial que cela ne se répercute pas sur le processus d'évaluation de la stratégie de gestion.

La tenue d'une telle évaluation ne doit en outre pas constituer un précédent.

Niveau du TAC

La France au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est montrée favorable, tout au long du processus de consultation, à la proposition initiale du Président de la Sous-commission 2, à savoir un TAC fixé pour 2021 à 1.785 tonnes, sur la base du meilleur avis scientifique disponible et afin d'éviter la surpêche sur ce stock.

La France au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon regrette que ces positions n'aient pas été entendues mais ne s'opposera pas à un consensus sur la proposition du Président PA2-608C, considérant qu'une recommandation prise sur cette base est à privilégier pour la gestion du stock, plutôt que l'absence de décision.